



INFORMATIONS AUX FAMILLES DES INTERNES

Ce document est le règlement complet donné aux élèves de l'internat.

Il permet aux parents d'être informés sur le fonctionnement pratique de l'internat avant l'admission de leur fils ou fille.

Le retour en famille reste la meilleure formule. L'internat permet cependant à de nombreux jeunes de suivre les études de leur choix malgré l'éloignement du domicile familial.

Vous pouvez nous joindre par téléphone (03 28 509 529) ou par écrit, pour convenir d'un rendez-vous. Nous sommes désireux du meilleur contact possible avec les parents.

1. LE LOGEMENT

Les élèves sont répartis dans des chambres de un à quatre lits, équipées d'un lavabo, lits, tables de travail, armoires et chaises.

L'école fournit le matelas et l'oreiller. Les draps, taie, couvertures, couette sont à apporter par les pensionnaires.

La chambre doit être entretenue par le jeune, cependant, une fois par semaine, elle est nettoyée par le personnel du lycée. Il est demandé aux élèves de ranger leur chambre pour faciliter l'entretien.

Les radiateurs d'appoint ne sont pas admis.

2. LA RESTAURATION

Tous les repas sont pris au self.

3. TRAVAIL - LOISIRS

Les quatre soirées d'internat doivent être consacrées au travail scolaire. Les heures d'étude sont des périodes pendant lesquelles le jeune travaille en étude surveillée.

PENDANT LA JOURNÉE, IL NE PEUT PAS RETOURNER DANS SA CHAMBRE.

L'association sportive fonctionne le soir. Les élèves sont encadrés par un professeur d'Éducation Physique et Sportive.

Avec l'autorisation des parents, il est possible de s'inscrire dans des associations Bailleuloises.

La pastorale est ouverte le lundi et mardi de 17 heures 30 à 19 heures 00 pour diverses activités (projets, prise de confiance, voyages...).

Des séances de cinéma sont proposées le mercredi soir une fois par mois, au tarif de 4 euros.

Tout jeune porteur de projet peut prendre contact avec Mme Malésys.

4. HORAIRE-TYPE

La journée des pensionnaires est organisée de la manière suivante :

06 heures 30 Lever.

07 heures 30 Petit déjeuner.

17 heures 20 Fin des cours - présence obligatoire des élèves dans le lycée.

LE MERCREDI, LES ÉLÈVES SONT AUTORISÉS À SORTIR EN VILLE DE 17 H 20 À 18 H 30.

18 heures 00 Étude en salle pour les élèves de CAP, seconde, première Bac. Pro.
..... et BMA 1^{ère} année.

..... Étude dans les chambres pour les élèves de terminale Bac. Pro.
..... et BMA 2^{ème} année.

18 heures 45 Repas.

20 heures 00 Retour dans les chambres.

22 heures 30 Extinction des feux.

LES PORTES DE L'INTERNAT S'OUVRENT À 17 HEURES 20 ET SE FERMENT À 07 HEURES 45.

5. ARRIVÉE ET DÉPART - SORTIES

La rentrée se fait le lundi matin. Un accueil est assuré le lundi matin et les jours de rentrée après les congés à partir de 08 heures 00.

En semaine, toute sortie exceptionnelle (hors plage 17 heures 20 - 18 heures 30 du mercredi) fera l'objet d'une demande écrite des parents. Elle sera toujours contresignée par le personnel éducatif.

De notre côté, pour des raisons de discipline, nous pouvons supprimer cette autorisation de sortie, soit temporairement, soit définitivement.

6. INFRACTIONS AU RÈGLEMENT

Nous sommes attentifs à l'accompagnement des jeunes en référence au système préventif de Don Bosco.

Cela n'exclut pas les sanctions selon la gravité des faits :

- Avertissements oraux ou avertissements écrits,
- Renvoi temporaire ou définitif de l'internat.

Le renvoi peut se faire en semaine. Les parents seront prévenus préalablement.

- TOUT ÉLÈVE QUI INTRODUIRAIT OU CONSOMMERAIT DES BOISSONS ALCOOLISÉES OU PRODUITS ILLICITES DANS L'ÉTABLISSEMENT SERAIT IMMÉDIATEMENT RENVOYÉ DE L'INTERNAT.

- L'USAGE DU TABAC DANS L'ÉTABLISSEMENT EST STRICTEMENT INTERDIT.

En règle générale, chacun évitera de se fourvoyer dans des situations qui risquent de lui porter préjudice.

Nous préférons le dialogue franc et constructif.

7. COURRIER - TÉLÉPHONE - INFIRMERIE - OBJETS DE VALEUR

IL NE NOUS EST PAS POSSIBLE D'APPELER LES ÉLÈVES AU TÉLÉPHONE. UN MESSAGE PEUT TOUTEFOIS LEUR ÊTRE TRANSMIS PAR L'INTERMÉDIAIRE DES MAÎTRES D'INTERNAT :

- pour les garçons : 03 28 50 95 29
- pour les filles : 03 28 50 04 29

Les internes peuvent recevoir du courrier au lycée. Bien préciser les nom, prénom et classe.

En cas de maladie, nous sommes dans l'obligation, par manque de personnel spécialisé, de demander aux parents des internes de venir chercher leur enfant.

L'ÉTABLISSEMENT DÉGAGE SA RESPONSABILITÉ EN CAS DE DISPARITION D'OBJETS DE VALEUR (TABLETTE, MONTRE, PORTABLE, ETC...) ET POUR TOUTE DÉTÉRIORATION D'OBJETS PERSONNELS.

LE STATIONNEMENT DES VOITURES N'EST PAS AUTORISÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT (MÊME LA NUIT).

8. ENGAGEMENT DES ÉLÈVES ET DES PARENTS

Les élèves s'engagent à suivre le règlement de l'internat et acceptent l'engagement de responsabilité solidaire et indéfinie de leurs parents ou tuteurs pour les préjudices causés par eux.

De leur côté, les parents s'engagent également.

Pour valider cet engagement, l'élève et ses parents ou tuteurs sont priés de remplir la fiche donnée en annexe et de la renvoyer au lycée.

9. CONDITIONS FINANCIÈRES

La chambre

La location comprenant la chambre, l'électricité et le chauffage s'élève à 1170 euros pour l'année.

Un règlement de 50 euros pour les frais de couchage est demandé pour intégrer l'internat.

L'attribution de la chambre est garantie seulement après ce versement.

La facturation (en dehors du prix de la chambre)

Nos tarifs sont calculés forfaitairement pour l'année.

Un élève pour lequel le mois écoulé n'est pas acquitté, peut ne pas être admis à commencer le mois suivant.

Lorsque la situation familiale ne permet pas de faire totalement face aux frais, le Directeur pourra, sur demande et justificatif, mettre en place un étalement de la facture.

En cas d'impayé en fin de trimestre, l'élève ne peut réintégrer l'internat le trimestre suivant.

Les absences

En cas d'absence(s) pour maladie de longue(s) durée(s), une déduction pourra être accordée sur demande écrite de la famille adressée à la Direction.

Changement de régime

En principe, le régime "interne" est choisi pour l'année scolaire.

Dans certains cas particuliers, un changement peut être demandé pour le trimestre suivant : la famille est invitée à prendre rendez-vous avec le Directeur.